

Eaux de pluie

- 💧 Stockages aériens et enterrés,
- 💧 Périphériques et accessoires,
- 💧 Particuliers, collectivités et entreprises



CONFORMITÉS AUX ARRÊTÉS

- Du 21. 08. 2008, relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Du 3. 10. 2008, relatif au Crédit d'Impôt
- Du 17. 12. 2008, relatif au contrôle des installations privées de distribution d'eau potable et des ouvrages de récupération des eaux de pluie.



SOTRALENTZ
H A B I T A T